



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Morbihan « Circuit des vallées de Plurit et du Resto »**

DEL-2013-109

**Numéro de la délibération :** 2013/109

**Nomenclature ACTES :** Domaines de compétences, environnement

**Information relative à l'environnement :** oui

**Date de réunion du conseil :** 02/10/2013

**Date de convocation du conseil :** 26/09/2013

**Date d'affichage de la convocation :** 26/09/2013

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Président de séance :** M. Henri LE DORZE

**Secrétaire de séance :** Mme Julie ORINEL

**Étaient présents :** M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL.

**Étaient représentés :** M. Bernard BAUCHER à M. Henri LE DORZE, M. Claude LE BARON à M. Christophe MARCHAND, M. Joël LE BOTLAN à Mme Annie PESSEL, Mme Nicole ROUILLARD à M. Yvon PÉRESSE.

**Était absente :** Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ.

# **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Morbihan « Circuit des vallées de Plurit et du Resto »**

## **Rapport de Monsieur Alain LE MAPIHAN**

Inscrit au programme des circuits de randonnée de Pontivy communauté, le « circuit des vallées de Plurit et du Resto » peut l'être également au Plan Départemental, après délibération du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance :

- de l'actualisation ou de l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dans le Morbihan et des implications juridiques qu'il entraîne,
- que ce PDIPR, qui doit faire l'objet d'une publication de monsieur le Président du Conseil Général, comprend un réseau d'itinéraires traversant le territoire de la commune de Pontivy,

Le PDIPR engage la collectivité concernant les chemins ruraux et les voies communales :

- à maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
- à ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
- à prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil Général du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
- à passer une ou plusieurs conventions(s) de passage entre le département, le propriétaire privé, la commune et éventuellement l'intercommunalité le cas échéant, en cas de passage inévitable sur une parcelle privée de section BL 29,
- à autoriser un balisage et une signalétique en conformité avec les instances fédératrices et/ou structures compétentes,
- à ne pas « imperméabiliser » (revêtement type goudron) les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère naturel,
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc).

Le tracé du sentier de randonnée tel qu'il figure sur les plans IGN est annexé à la présente délibération. Il nécessite une convention de passage pour le tronçon matérialisé sur l'extrait cadastral également annexé.

**Nous vous proposons :**

- de donner un avis favorable au tracé du sentier de randonnée, dénommé « circuit des vallées de Plurit et du Resto », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1, et d'adhérer au PDIPR du Morbihan.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 3 octobre 2013**

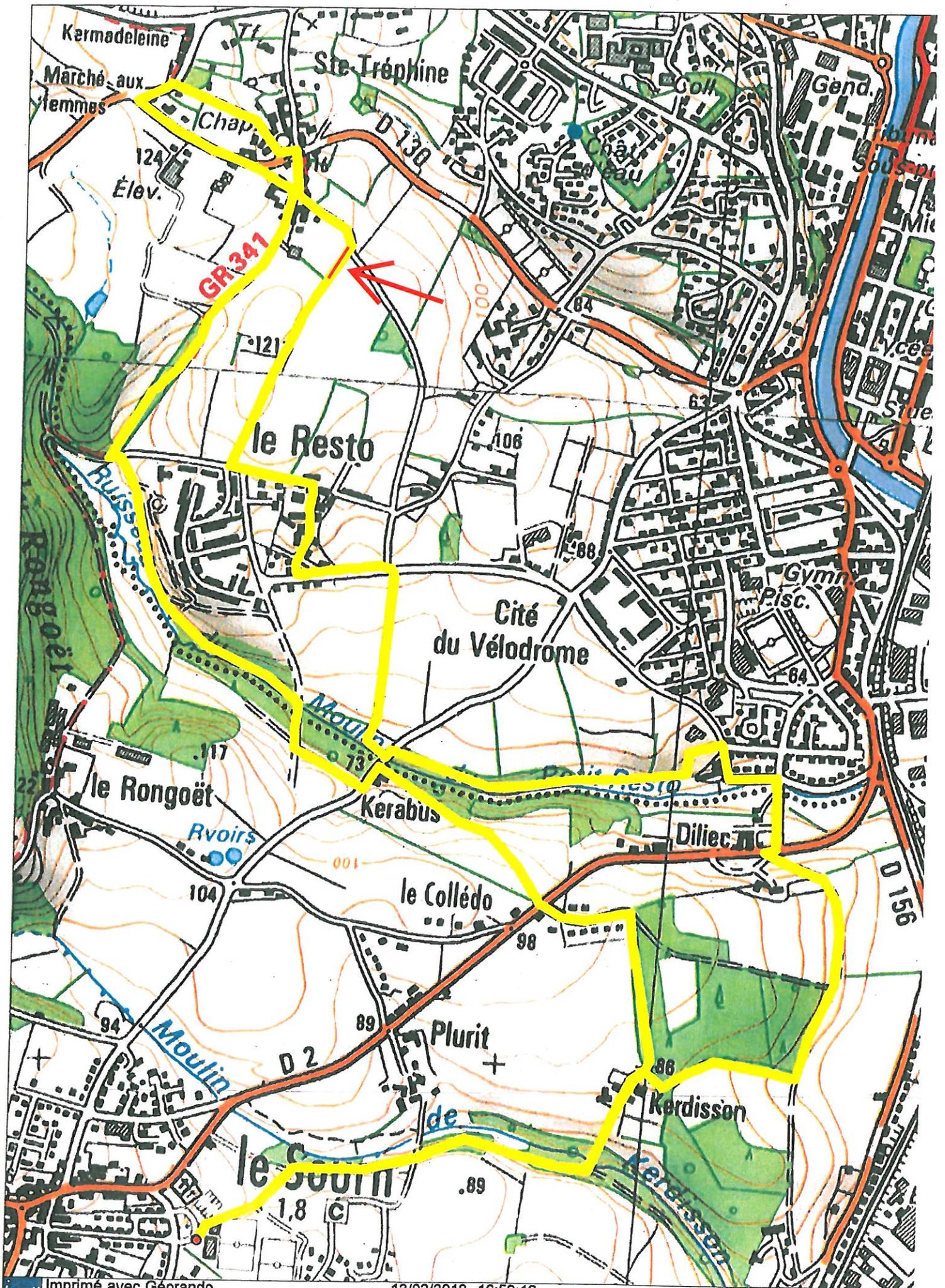
**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

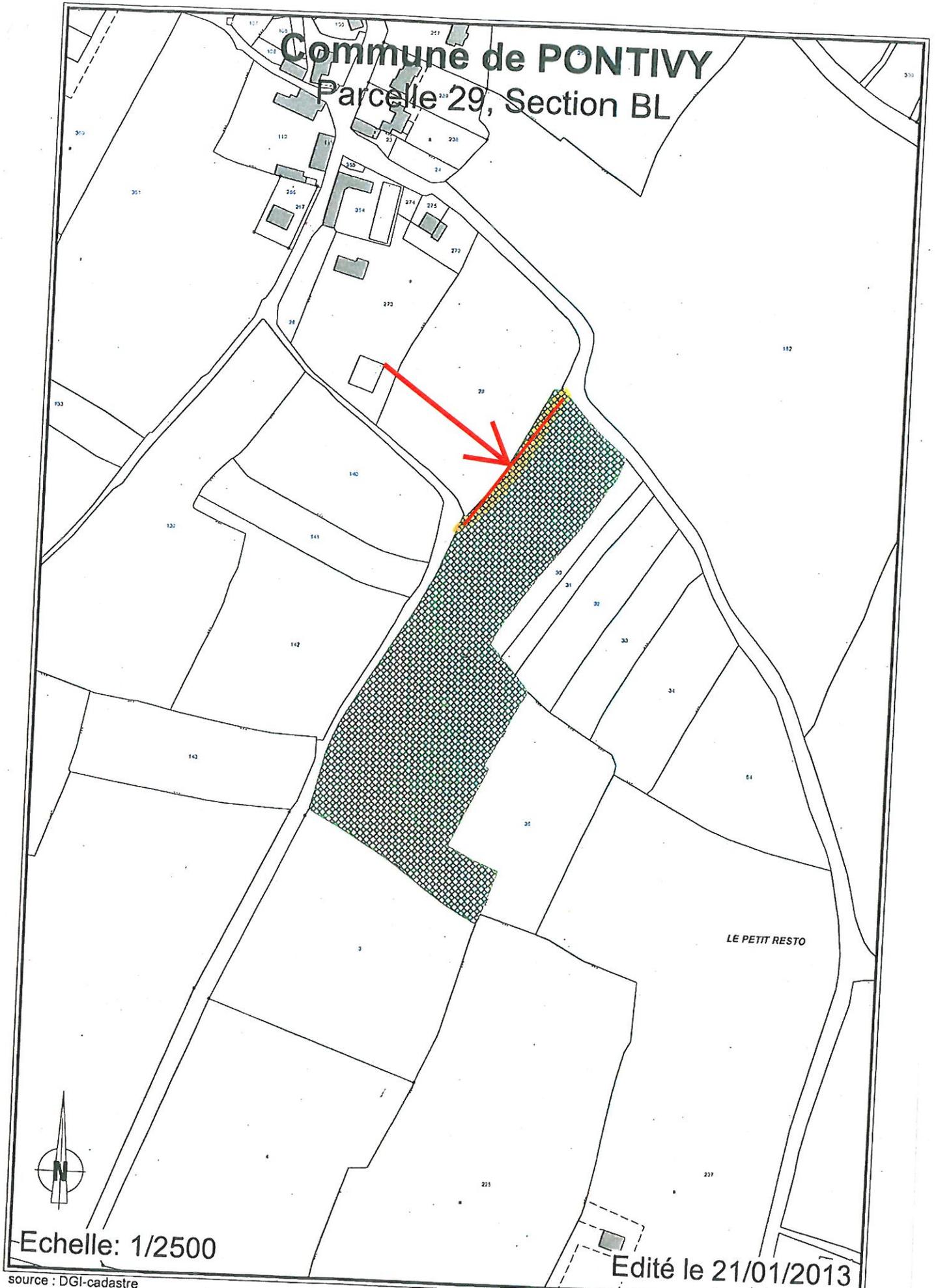
**Certifiée exécutoire**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**



# Commune de PONTIVY

## Parcelle 29, Section BL



Echelle: 1/2500

Edité le 21/01/2013

source : DGI-cadastre

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens